

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 janvier 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2012-63-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-64-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2012-65-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 18 JANVIER 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 janvier 2012, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

**CE-2012-66-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DISTRIBUTION D'ARBRES AUX CITOYENS**

ATTENDU le Programme de plantation d'arbres proposé par le comité de développement et de plantation d'arbres et adopté par la Ville de Terrebonne le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE ce programme comporte quatre (4) volets, dont le volet municipal ;

ATTENDU QUE le volet municipal prévoit la distribution d'arbres aux citoyens lors d'un événement annuel se tenant la dernière fin de semaine du mois de mai ;

ATTENDU QU'il est opportun d'aller en appel d'offres public pour la fourniture des arbres pour cet événement ;

ATTENDU l'estimation du coût pour l'achat des arbres s'élève à 133 583,70\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'arbres lors de la distribution aux citoyens prévue le 26 mai 2012.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0023 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. Que le montant soit financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre.

CE-2012-67-DEC FORMATION D'UN COMITÉ DE CIRCULATION À LA MRC LES MOULINS

ATTENDU la demande du Directeur général de la MRC Les Moulins, en date du 20 décembre 2011, afin que la Ville nomme deux (2) représentants techniques pour participer au comité de signalisation qui sera mis sur pied afin de discuter de la problématique de la localisation des arrêts d'autobus, des abribus, du marquage au sol et autres problématiques entourant le bon fonctionnement du système de transport collectif ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins suggère un représentant de la Direction du génie et projets spéciaux ainsi que de la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a un Comité de circulation, coordonné par la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif nomme trois (3) personnes-ressources pour représenter la Ville de Terrebonne au comité de signalisation de la MRC Les Moulins, soit un représentant de la :

- Direction du génie et projets spéciaux ;
- Direction de la police ;
- Direction générale.

**CE-2012-68-DEC RETRAIT DE LA GARE DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE DU PROJET DU TRAIN DE L'EST /
RÉSOLUTION NUMÉRO 12-01-022**

ATTENDU la lettre du maire de la Ville de Charlemagne datée du 18 janvier 2012 adressée à Mme Michelle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière, relativement au retrait de la gare de Charlemagne du projet du train de l'Est ;

ATTENDU QUE cette lettre était accompagnée de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Charlemagne portant le numéro 12-01-022 adoptée le 17 janvier 2012, laquelle résolution signifie à la ministre de son intention de se retirer de tout projet futur concernant l'implantation d'une gare ou d'un stationnement incitatif devant desservir le train de banlieue ou un projet de transport en commun et de son implication sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et sur le schéma d'aménagement de la MRC de L'Assomption ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du maire de la Ville de Charlemagne adressée à Mme la ministre Michelle Courchesne concernant le retrait de la gare de Charlemagne dans le projet du train de l'Est ainsi que de la résolution qui l'accompagnait.

CE-2012-69-DEC REMERCIEMENT / APPUI / COALITION DES GARDERIES PRIVÉES NON SUBVENTIONNÉES DU QUÉBEC

ATTENDU la lettre de Mme Prescillia B. Boily, porte-parole de la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec, remerciant le Comité exécutif pour sa collaboration dans les dossiers de garderies privées tel que mentionné à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1272-DEC ;

ATTENDU QUE cette lettre informe le Comité exécutif que deux (2) installation de 80 places chacune seront en opération d'ici le printemps 2012, soit la garderie/prématernelle Les petites coccinelles au 2700, boulevard des Plateaux et la garderie l'Heure Joyeuse au 1460, chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 16 janvier 2012 de Mme Prescillia B. Boily, porte-parole de la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec, remerciant le Comité exécutif de son appui aux garderies privées non subventions en la Ville de Terrebonne pour participer à l'appel d'offres concernant la création de nouvelles places à 7\$, le tout tel que mentionné à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1272-DEC.

**CE-2012-70-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 904 695,96\$ préparée le 19 janvier 2012.

**CE-2012-71-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 517 273,39\$ préparée le 19 janvier 2012.

**CE-2012-72-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
CAPITAINE / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la prolongation du congé de maladie du chef de division, prévention et formation jusqu'au 16 mars 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services de Mme Nathalie Collin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 16 mars 2012, les services de Mme Nathalie Collin, et ce, aux mêmes conditions de travail.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Collin.

**CE-2012-73-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉES AUX PRÊTS /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes de « préposé(e) aux prêts » à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mmes Dominique Lanouette et Emmanuelle Thibeault au poste de « préposée aux prêts » à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 29 janvier 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-74-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE
L'ENTRETIEN ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-François Blais au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 30 janvier 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-75-DEC NOMINATION / COMMIS MAGASINIER / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Yvon Baillargeon au poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 30 janvier 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-76-REC MODIFICATION DE LA STRUCTURE / DIRECTION DU
GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES / CRÉATION
D'UN POSTE / CONSEILLER JURIDIQUE, GESTION
CONTRACTUELLE ET AFFAIRES MUNICIPALES**

ATTENDU QU'au cours des dernières années, la Direction du greffe et affaires juridiques a géré un nombre croissant de dossiers en ce qui a trait aux contrats de la Ville dans le cadre des processus d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite ;

ATTENDU QUE les nombreux changements apportés à la *Loi sur les cités et villes* depuis quelques années ont généré une demande accrue d'opinions juridiques en matière de contrats municipaux ;

ATTENDU QUE la création d'un service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances oblige la Direction du greffe et affaires juridiques à fournir des services juridiques encore plus performants afin d'assurer la réalisation de la mission de ce service ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil la création du poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

**CE-2012-77-DEC ACHAT D'UN APPAREIL ALCOOTEST DATA
MASTER DMT-C**

ATTENDU le dépôt de la fiche de projet – « budget de nouvelle initiative » portant le numéro 9 de 12 datée du 12 octobre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les appareils d'alcootest de la Direction de la police, et ce, pour être conforme aux nouvelles normes émises par le ministère de la Justice du Québec et être conforme au Code criminel ;

ATTENDU QUE le seul appareil approuvé au Canada est le Data Master DMT-C et le seul fournisseur canadien est la compagnie FGDM (François Goupil Développement de marchés inc.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise l'achat d'un appareil alcootest Data Master DMT-C, ses composantes et garanties prolongées auprès de la compagnie FGDM inc. le tout pour un montant de 10 560,91 (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0013 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-78-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN / PARCS
MASSON ET ARISTIDE-LAURIER**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le mobilier urbain dans les parcs Masson et Aristide-Laurier ce qui permettra de finaliser l'uniformisation du mobilier urbain dans les parcs le long de la route bleue ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total des travaux est de 94 929,11\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le remplacement du mobilier urbain dans les parcs Masson et Aristide-Laurier.

Que les paiements soient faits à même le fonds de roulement.

CE-2012-79-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement aux transferts budgétaires d'un montant de 95 300\$ afin de fermer l'exercice financier 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 95 300\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-320-00-521	14 000\$
1-02-350-00-522	6 000\$
1-02-397-00-631	22 000\$
1-02-415-00-526	9 000\$
1-02-422-00-491	44 300\$

AUX postes budgétaires numéros

1-02-217-00-631	20 000\$
1-02-227-00-631	2 000\$
1-02-413-00-513	27 000\$

1-02-430-00-411 23 000\$
1-02-426-00-990 23 300\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2012-0028 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2012-80-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AQUEDUC,
FONDATION ET REVÊTEMENT BITUMINEUX DES
RUES DE NEVERS ET DE SARDAIGNE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 542-11-2010 adoptée le 1^{er} novembre 2010 acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour l'installation d'une conduite d'aqueduc et la pose de pavage dans les rues de Nevers, de l'Aiglon et de Sardaigne, pour un montant de 560 149,02\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté un certificat de paiement pour un excédent de coût accessoire au contrat principal totalisant une somme de 27 998,92\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 4 révisé émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 27 998,92\$ (taxes en sus) à la compagnie Asphalte Desjardins inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 458. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0025 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-81-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES DE TROIS (3) POSTES DE POMPAGE
PRÉVUS EN JUIN 2012**

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes de trois (3) postes de pompage sont prévus en juin 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU le plan stratégique des infrastructures 2011-2013 de la Ville de Terrebonne adopté le 27 juin 2011 par la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 86 231,25\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de mise aux normes de trois (3) postes de pompage.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 518.

CE-2012-82-DEC CONTRIBUTION / FINS DE PARC EN ARGENT / CÔTE DE TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 10 757,15\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de côte de Terrebonne, telle qu'indiquée à la compilation. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 38951 de ses minutes.

CE-2012-83-DEC RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU LAC (ZONE INDUSTRIELLE)

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1001-159 est en processus d'adoption afin de permettre des usages industriels sur l'avenue du Lac ;

ATTENDU QUE la Ville a acquis quelques terrains sur l'avenue du Lac pour des fins d'harmonisation des usages ;

ATTENDU QU'il y a une possibilité de vente de terrains pour différents acquéreurs représentant une superficie d'environ 8 000 m.c. ;

ATTENDU QUE Paris, Ladouceur & Associés inc. a procédé à l'évaluation de la valeur marchande pour fins de disposition des immeubles en date du 19 avril 2010 ;

ATTENDU QU'il y a des résidences sur les lots acquis ;

ATTENDU QU'un écran végétal et un lien cyclable devront être aménagés entre la zone résidentielle et la zone industrielle ;

ATTENDU QUE dans la zone tampon il y a deux (2) résidences et que celles-ci doivent être démolies ;

ATTENDU QUE plusieurs offres de vente seront soumises aux différents acquéreurs au montant proposé de 3,75\$ le p.c. ;

ATTENDU QUE le prix de vente des lots est évalué à environ 300 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser la subdivision de l'immeuble conformément aux discussions et aux demandes des requérants.

Que la vente des immeubles soit et est autorisée au coût de 3,75\$/p.c. pour la partie servant à des fins industrielles.

CE-2012-84-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PAR INVITATION / ARCHITECTES / 513, MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Terrebonne opère ses activités financières depuis 1950 dans un immeuble situé au coin de la montée Masson et de la rue Langlois à Terrebonne et dont elle est propriétaire ;

ATTENDU QUE les dirigeants de la Caisse ont décidé, suite à une importante réflexion, de relocaliser son siège social en aménageant de nouveaux locaux au 801, boulevard des Seigneurs à l'intersection de la rue Saint-Sacrement à Terrebonne ;

ATTENDU QUE les dirigeants de la Caisse ont fixé le prix plancher à 1,8 million de dollars selon une évaluation récente de sa valeur marchande ;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation de la firme Picard Crevier Guertin & Associés inc. confirme la valeur marchande fixée par Desjardins ;

ATTENDU QUE l'immeuble sera vacant vers le mois de mai 2012 ;

ATTENDU QUE le bâtiment d'une superficie de plancher d'environ 14 000 p.c. est situé sur un terrain d'environ 36 436 p.c. ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-972-DEC adoptée lors de sa séance du 28 septembre 2011 concernant son intérêt à acquérir l'immeuble sis au 513, montée Masson selon des conditions à être fixées ultérieurement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'architectes pour faire un diagnostic et un état de la situation de l'immeuble (structure et autres composantes) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de . Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise le service développement économique à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services d'une firme d'architectes qui évaluera l'état de l'immeuble selon les conditions suivantes :

- évaluer l'état de l'immeuble incluant les structures;
- évaluer les besoins au niveau des services municipaux;
- évaluer la conformité de l'immeuble en prévision des besoins municipaux selon la réglementation municipale (usage, stationnement, marge, certificat de localisation, servitude, infrastructures publiques, etc.);
- produire une esquisse de réaménagement des lieux selon les besoins définis;
- produire une estimation budgétaire selon les besoins futurs municipaux prévus;
- évaluer l'espace requis pour un futur guichet automatique pour Desjardins afin qu'il soit isolé et intégré et de valider le système de sécurité.

**CE-2012-85-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
1 888 654 (10461, BOULEVARD LAURIER) /
CONSTRUCTION S.D.M. INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 1 888 654 du cadastre du Québec, d'une superficie de 606,5 m², au prix de 64,28\$/m², à la compagnie Construction S.D.M. inc. ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire, et ce, lorsque les plans seront acceptés (PIIA) par résolution du Conseil municipal. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par la compagnie Construction S.D.M. inc., datée du 14 décembre 2011, soit et est acceptée.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2012-86-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / RECOMMANDATION DU
COMITÉ DE TRAVAIL / ASSOCIATION DES
ORCHESTRÉS JEUNES DU QUÉBEC**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité de subvention du 7 décembre 2011, le dossier de l'Association des orchestres jeunes du Québec a été reporté à la prochaine rencontre afin d'obtenir des informations complémentaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention de 6 000\$ soit accordée à l'Association des orchestres jeunes du Québec, via le Programme de soutien aux événements spéciaux pour la tenue de la 17^e édition du Festival des orchestres jeunes du Québec qui se déroulera au Collège Saint-Sacrement en avril 2012.

Que ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0350 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-87-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE /
CLUB DE TRIATHLON RIVE-NORD**

ATTENDU QUE le Club de triathlon Rive-Nord a pour but d'assurer le développement des sports de course, vélo et natation auprès de la population depuis 2010 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de consigner les obligations du Club, notamment celles relatives à la provenance des participants et aux renseignements demandés sur la liste de membres, la Direction du loisir et vie communautaire a donc préparé un protocole d'entente à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Club de triathlon Rive-Nord visant à établir les modalités d'opération d'un programme de triathlon.

**CE-2012-88-DEC CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE LA COUR MUNICIPALE / 1^{er} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique du logiciel de la Cour municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 33 540,98\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2012, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0019 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien du logiciel d'applications municipales intégrées (Cour municipale) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.)

**CE-2012-89-DEC CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE / 1^{er} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique des logiciels de taxation foncière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 42 861,33\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2012, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0021 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées (taxation) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.)

**CE-2012-90-DEC CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE COMPTABILITÉ / 1^{er} JANVIER AU 31
DÉCEMBRE 2012**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 51 767,50\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2012, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0020 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées (comptabilité) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.)

CE-2012-91-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire